

Image not found or type unknown



Hébergée à titre gratuit et taxe d'habitation

Par **lilas93500**, le **02/05/2013** à **11:42**

Bonjour à tous, rnJ'ai un soucis, je me fais harceler par les impôts qui me demande de payer la taxe d'habitation de mes parents. Je vivais chez eux depuis toujours jusqu'à fin septembre 2012. rnLes impôts sont allés jusqu'à avertir mon employeur pour que la somme soit déduite de mon salaire 672 euros au total. Mes frères et sœurs déclarons tous nos impôts à cette adresse pourquoi c'est moi qui me fait harceler? je tiens à préciser que mon adresse d'imposition est considérée comme la résidence secondaire de mes parents car leur première maison est en vente. Que dois-je faire?

Par **Lag0**, le **02/05/2013** à **13:37**

Bonjour, rnC'est l'occupant du logement au 1er janvier de l'année qui est redevable de la taxe d'habitation. Dans le cas de plusieurs occupants, la taxe est bien souvent demandée à l'un d'eux, charge à lui de s'arranger avec les autres pour le partage. rnIl semble donc que, pour votre adresse, c'est vous qui avez été choisi. Rien d'illégal ici...